

Communiqué de presse - Comptes 2023 de l'Etat de Vaud 26 mars 2024

Des comptes déficitaires malgré une forte hausse des recettes fiscales: le Canton a perdu la maîtrise de ses dépenses

Alors que la population vaudoise a crû de 1,9% et que l'inflation s'est élevée à 2,1%, les recettes fiscales encaissées par l'Etat de Vaud ont augmenté de 3,8% en 2023 par rapport à 2022 (+238 millions). Les contribuables vaudois, les particuliers comme les entreprises, ont donc une nouvelle fois fourni des recettes confortables et en croissance à l'Etat de Vaud. Le problème, c'est que les dépenses ont augmenté pendant le même laps de temps de 4,7% (+519.7 millions). Le Canton n'a manifestement pas un problème de recettes mais un problème de dépenses. Dans ce contexte, aucun changement substantiel de la fiscalité des personnes physiques n'ayant été initié par les autorités cantonales jusqu'à aujourd'hui, l'initiative populaire « Baisse d'impôt pour tous » portée par les organisations économiques faitières reste plus que jamais nécessaire.

C'est du jamais-vu depuis dix-huit ans: le Conseil d'Etat vient d'annoncer que les comptes 2023 sont déficitaires.

Lorsque l'on se penche sur les détails, on constate que cela tient moins à la conjoncture qu'à une croissance des charges non maîtrisée. L'Etat a largement amélioré ses prévisions budgétaires mais l'importante hausse des recettes fiscales est neutralisée par des dépenses qui augmentent encore plus vite. Le Conseil d'Etat est d'ailleurs conscient du problème, lui qui souhaite dorénavant entreprendre « différentes actions visant à accroître la maîtrise des charges et l'efficacité du fonctionnement de l'Etat » tout en insistant sur le fait que les « finances de l'Etat demeurent solides ».

Les contribuables vaudois, les particuliers comme les entreprises, continuent d'assurer au Canton de confortables recettes, en croissance année après année. La classe moyenne vaudoise reste bien trop lourdement taxée en comparaison intercantonale. Vaud demeure en effet invariablement dans le trio de tête des cantons qui imposent le plus fortement les personnes physiques, quels que soient le revenu et la situation familiale. Les entrepreneurs et leur outil de travail sont aussi particulièrement pénalisés alors qu'ils assurent l'incroyable prospérité du canton.

Dans ce contexte, la FPV, la CVCI et la CVI ont déposé il y a une année une initiative populaire munie de plus de 28'000 signatures valables visant à réduire de 12% le montant de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune. Ce nombre de paraphe très élevé représente le meilleur résultat pour une initiative cantonale vaudoise depuis plus de vingt ans et concrétise le large soutien de la population à une politique fiscale moins écrasante que celle pratiquée aujourd'hui. Cette initiative a l'avantage d'être simple d'application, de ne porter aucunement atteinte aux finances communales et de soulager directement les Vaudoises et les Vaudois.

Nous demandons au Conseil d'Etat de traiter rapidement cette initiative populaire de manière que les Vaudoises et les Vaudois puissent enfin se prononcer sur la fiscalité cantonale en votation populaire.

Pour tous contacts:

Christophe Reymond, secrétaire général de la Fédération patronale vaudoise,
creymond@centrepatronal.ch, +41 79 621 12 05

Philippe Miauton, directeur de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie,
philippe.miauton@cvci.ch, +41 79 277 68 41

Olivier Feller, directeur de la Chambre vaudoise immobilière, feller@cvi.ch, +41 79 658 31 92

